

Note de synthèse et de propositions option réseaux techniques urbains et infrastructures routières :

Le 08/09/2023 à JUVILLE

M. / Mme XX  
Directeur / Directrice des Infrastructures / Espaces Publics  
CESARPOLE

A l'attention de la directrice générale des services

Objet : Note de synthèse sur les enjeux de la sobriété pour la Direction Infrastructures / Espaces Publics, suivie d'une note de propositions

Madame la directrice générale des services,

En conséquence de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les marchés de l'énergie ont été déstabilisés, causant une forte augmentation des coûts du gaz et de l'électricité et impactant lourdement les finances des collectivités. La Direction Infrastructures / Espaces Publics est particulièrement concernée par ce sujet, l'éclairage public représentant environ 30 % des dépenses d'électricité de notre métropole, CESARPOLE.

Monsieur le Président de CERARPOLE souhaite mettre en place une politique de sobriété avec deux objectifs majeurs : maîtriser les coûts de fonctionnement et d'investissement, et afficher une image d'exemplarité vis-à-vis des citoyens, sans toutefois dégrader la qualité du service public. A cette fin, vous m'avez demandé une note sur les enjeux de la sobriété dans le périmètre de ma direction.

La présente note vise donc à (I) esquisser les enjeux des politiques de sobriété dans le périmètre de la Direction Infrastructures / Espaces Publics et à (II) identifier les outils et bonnes pratiques pour mener à bien cette démarche.

I) La sobriété comporte des enjeux-clés pour CESARPOLE, ce qui doit amener la Direction Infrastructures / Espaces Publics à s'en emparer

A) La sobriété comporte des enjeux financiers, environnementaux et sociaux majeurs pour notre collectivité

La sobriété consiste en la recherche d'économies de ressources, de matière ou d'énergie par la substitution ou l'évolution d'usages ou de procédés. Contrairement à l'efficacité, qui vise à réaliser des économies pour un but donné (chauffer un logement à 22° C, construire une nouvelle route, etc.), la sobriété invite à repenser les buts et les finalités, quitte à entièrement repenser voire abandonner une pratique.

Dans le cadre de notre collectivité, cela peut être de diminuer la température de consigne de chauffage des bâtiments publics, de diminuer l'éclairage public voire de l'éteindre, ou encore de former nos agents à l'éco-conduite.

Pour notre collectivité, mener des politiques de sobriété comporte des enjeux :

- ❖ Financiers : au regard de l'augmentation des coûts de l'énergie, limiter la consommation d'énergie mènerait notre collectivité à réduire ses dépenses de fonctionnement, et ainsi à mieux maîtriser son budget ;
- ❖ Environnementaux : limiter l'usage d'énergie et de ressources diminue l'impact environnemental de notre collectivité, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre, mais aussi en matière de pollution lumineuse dans le cadre spécifique de l'éclairage public ;
- ❖ Sociaux : mener des politiques de sobriété amène nos élus, nos agents et nos citoyens à repenser leur mode de vie et leurs pratiques, ce qui constitue des évolutions non négligeables.

Ainsi, la sobriété est un grand enjeu transverse à l'ensemble de notre collectivité. Toutefois, conformément à votre demande, cette note se limite au périmètre de ma direction, dont les leviers d'action sont nombreux.

B) Différents leviers sont activables par la Direction Infrastructures / Espaces Publics, tant dans la conduite de nos politiques publiques que dans notre fonctionnement interne

L'ensemble des pôles de la direction (Voirie, Ouvrages d'art, Eclairage public et Réseaux) sont propices à la mise en œuvre de politiques publiques de sobriété.

Le premier sujet est celui de la diminution de la consommation d'électricité de l'éclairage public de CESARPOLE. Plusieurs axes de travail peuvent être suivis : le remplacement des technologies d'éclairage anciennes, par exemple par des LED qui consomment 70 à 80 % moins d'énergie (bien qu'il s'agisse davantage d'efficacité énergétique que de sobriété), l'optimisation des niveaux lumineux par rapport aux besoins ou encore l'optimisation des durées d'éclairage (par exemple, éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin). L'ensemble de ces actions permettraient de réaliser de fortes économies en dépenses de fonctionnement en contrepartie d'investissements : installations de LED, gestion centralisée / optimisée de l'éclairage, etc.).

Dans le domaine des travaux de voirie, le sujet est de favoriser le réemploi de matière, sur place, afin de limiter le volume de déchets de chantier et le transport de matière. Des entreprises de travaux, accompagnées par le Cerema, proposent des solutions innovantes de retraitement en place de chaussée polluée par exemple, ce qui apporterait des bénéfices financiers et environnementaux nos opérations sur le réseau routier de la métropole.

Le dernier sujet concerne à la fois les ouvrages d'art, les réseaux et la voirie : nous pourrions développer l'approche en coût global. Cette approche vise à considérer l'ensemble des coûts lors d'une phase d'appel d'offres : certes les coûts d'investissement, mais également ceux d'exploitation, de maintenance ou de démolition. Grâce à cette méthodologie, il est possible de mieux prendre en

compte l'ensemble des coûts à moyen et long termes, ce qui permet de les maîtriser.

Enfin, les pratiques des agents pourraient être revues sous le prisme de la sobriété : formation à l'éco-conduite, réduction des gaspillages d'électricité, favoriser leurs mobilités douces pour se rendre à leur lieu de travail, etc. Ces mesures, en plus de leur effet direct, permettent de montrer que la métropole donne l'exemple.

Pour mettre en place ces actions, des outils et des bonnes pratiques ont pu être identifiés.

## II) Pour mener à bien ces politiques publiques de sobriété, des outils et des bonnes pratiques existent et paraissent opportuns

### A) Des outils sont mobilisables afin de cadrer et financer nos démarches

L'enjeu des politiques de sobriété, pour ma direction, est de dégager un cadre qui permette d'inscrire l'ensemble des actions dans une cohérence globale, puis d'identifier des sources de financement pour les investissements.

En ce qui concerne l'éclairage public, il est possible de massifier les opérations de rénovation dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE) qui offre au maître d'ouvrage la possibilité de trouver un prestataire s'engageant sur des résultats. Cela simplifierait grandement nos démarches.

En ce qui concerne l'approche par coût global ou les démarches de réemploi, il est nécessaire de faire évoluer les clauses de nos marchés publics en modifiant nos critères d'évaluation des offres. La valorisation des solutions innovantes pourrait par exemple être un levier à activer, grâce à un pourcentage dédié lors de l'évaluation, ce qui serait un signal fort à envoyer aux entreprises de travaux.

Enfin, afin de financer les investissements nécessaires, l'Etat met à disposition divers fonds :

- ❖ Le fonds « vert », depuis 2023 ;
- ❖ Les financements des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
- ❖ Le programme Actée, qui a été prolongé et renforcé

En plus de ces outils, qui permettront de mener et de financer notre démarche, de bonnes pratiques doivent inspirer notre démarche.

### B) De bonnes pratiques sont cruciales pour réussir ces politiques de sobriété : moyens financiers et humains, concertation

Les politiques publiques de sobriété sont des politiques publiques de temps long, et qui nécessitent une vision à moyen et long termes en friction avec la fin du mandat arrivant d'ici 3 ans. Ces politiques nécessiteront des investissements rapides qui seront à terme largement compensés grâce aux diminutions des coûts de fonctionnement.

Aussi, au regard de la charge que représentent de telles politiques, celles-ci nécessitent des moyens humains pleinement dédiés. Par exemple, la Ville de Paris a ouvert un pôle en charge des CPE des établissements scolaires pour assurer leur pilotage.

Enfin, les politiques de sobriété peuvent avoir des impacts concrets sur le quotidien de nos citoyens. L'exemple le plus visible est celui de l'éclairage public, dont l'absence peut générer un fort sentiment d'insécurité. Afin de prendre en compte ces sujets, des phases de concertations sont nécessaires, comme le fait le Conseil citoyen de la sobriété de la Région Occitanie.

\*\*\*\*\*

Ainsi, la sobriété est un enjeu majeur pour notre collectivité, dans lequel la Direction Infrastructures / Espaces Publics a de nombreux leviers. La suite de ce document consiste en une note de propositions sur le périmètre de la direction, afin de (I) établir son plan de sobriété et de (II) mettre en œuvre des actions d'ici la fin du mandat.

\*\*\*\*\*

## I) Etablir le plan de sobriété de la Direction Infrastructures / Espaces Publics

### A) Identifier les ambitions et la gouvernance de ce projet

Afin de traiter le sujet de la sobriété de la direction, il est nécessaire d'objectiver certaines grandeurs : coût de l'électricité utilisée pour l'éclairage public, comparaison des coûts d'investissement et de fonctionnement des infrastructures, réemploi des matériaux, etc. Sans avoir vocation à être un diagnostic, ces constats permettront de fédérer les élus (président, vice-présidents aux infrastructures / espace public, aux finances et ressources, ainsi qu'à la transition écologique), ainsi que les services dédiés à ces thématiques, autour d'une ambition qualitative commune de sobriété.

Je propose de les réunir au sein d'un COPIL qui prendra les arbitrages (élus, directeurs) et de mobiliser les équipes dans un COTECH plus opérationnel.

Toutefois, le projet de ma direction sera sans doute mené en parallèle des projets des autres directions (bâtiment, habitat, transport, sport) : des interfaces régulières seront donc à considérer également avec ces élus et ces services, afin d'assurer une cohérence d'ensemble.

Pour mener à bien ce projet, je me propose pour initier son pilotage. Il sera cependant nécessaire, dans les mois à venir, de recruter une chargée de mission « sobriété », de catégorie A et placée sous ma responsabilité.

B) Rédiger un plan de sobriété de la direction, avec l'accompagnement d'un bureau d'études externe

Pour rédiger ce plan de sobriété, il sera nécessaire de faire appel à une expertise externe, en assistance à maîtrise d'ouvrage. Les travaux attendus sont :

- 1) Effectuer un diagnostic de la direction : consommations et coûts actuels, marges de manœuvre et d'amélioration ;
- 2) Accompagner l'identification de mesures à court terme (1 an), moyen terme (3 ans) et long terme, avec les investissements et les bénéfices à prévoir ;
- 3) Identifier les modalités d'appel d'offres favorables à la mise en place du réemploi et de l'approche par coûts complets ;
- 4) Identifier les sources de financement mobilisables (en particulier, subventions d'Etat) ;
- 5) Accompagner la mise en place d'une démarche de concertation avec les citoyens.

La réalisation de ce recours à prestation intellectuelle prendra environ 9 mois (3 mois de procédure d'appels d'offres, 6 mois de mission). A l'issue de ce travail, le plan de sobriété de la direction sera soumis à décision du conseil communautaire de la métropole. J'estime le coût de cette prestation à 200 K€ HT.

Pour valoriser cette démarche, le plan de sobriété de la direction sera décliné en supports de communication internes (notamment pour informer les agents sur les évolutions dans la manière de conduire les politiques publiques au quotidien) mais aussi externes, afin d'afficher les actions de la collectivité.

\*\*\*\*\*

II) Mettre en œuvre de premières actions concrètes dès aujourd'hui

A) Rendre plus sobres les pratiques internes à la direction

Dans un calendrier aussi contraint, commencer par faire évoluer la direction en interne possède deux avantages : cela est relativement indépendant de l'étude du bureau externe (qui prendra 6 Mois avant d'être validée) et cela est un symbole fort à l'égard de nos concitoyens, puisque nous montrons l'exemple.

Sur le périmètre de ma direction, je propose ainsi de réduire la période de chauffe des bâtiments de la Toussaint à Pâques, et d'abaisser la température de consigne à 19° C, qu'il s'agisse des bureaux et des ateliers. Je propose également de sensibiliser mes agents, sur l'ensemble du territoire de la métropole, aux mobilités durables et notamment au covoiturage sur le trajet domicile-travail.

Puisque la sobriété est un sujet complexe, je souhaite également mener un travail avec la direction des ressources humaines (membre du COPIL) afin de former l'ensemble de mes agents sur le pourquoi et le comment de la sobriété, dans les 6 mois à venir. Pour cela, le Cerema – ou tout autre organisme expert sera sollicité. L'éco-conduite fera partie de cette formation, pour l'ensemble des agents utilisant des véhicules de service.

B) Intégrer la population dans une démarche participative autour d'une action-phare : la rénovation de l'éclairage public

Le plan de sobriété de la direction permettra de lister l'ensemble des actions à mener à court, moyen et long terme : il serait donc néfaste d'initier trop d'actions avant que le plan soit établi. Toutefois, la rénovation de l'éclairage public est une action-phare dont nous savons déjà la pertinence, et qui peut donc être rapidement lancée par une grande concertation.

Ainsi, je propose de lancer une grande concertation sur l'éclairage public qui aura lieu au cours des 6 mois à venir dans l'ensemble des villes constituant la métropole de CESARPOLE. Cette concertation aura pour but de :

- ❖ Partager les coûts liés à l'éclairage public sur les axes gérés par la métropole ;
- ❖ Présenter des scénarios, déclinés localement, d'arrêt de l'éclairage durant la nuit, de diminution de la puissance lumineuse, ou encore de l'usage d'autres teintes ;
- ❖ Recueillir les avis des populations sur chacun des scénarios.

Grâce à cette consultation, CESARPOLE pourra communiquer sur sa démarche, et le COPIL pourra affiner le plan de sobriété, en l'adaptant aux besoins des citoyens sur l'éclairage public. Cela renforcera la légitimité du projet et, surtout, cela permettra de directement enclencher des travaux (par exemple par le biais d'un CPE), les avis de la population étant déjà recueillis.

\*\*\*\*\*

Ainsi, pour mener à bien ce projet, je propose d'établir un plan de sobriété de la direction, co-construit et accompagné par une expertise externe. Des actions pourront rapidement être mises en œuvre, d'ici la fin du mandat, comme les évolutions des pratiques internes à la direction et la mise en place d'une démarche participative sur la rénovation de l'éclairage public. Ces actions permettront d'accroître la sobriété de nos politiques publiques, avec de forts bénéfices économiques et environnementaux.